

JOURNAL DE LYON

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11	22	44
Départem. limitrophes	12	23	46
Autres départements	13	25	48

Pour l'Étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Impimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 6 Mars.

On n'aura pas manqué de remarquer, en lisant le compte-rendu de l'Assemblée que nous donnons aujourd'hui, le texte d'une demande d'interpellation signée par M. Christophle, concernant la conduite que le ministère a tenue en présence des attaques et des menaces dont l'Assemblée a été récemment l'objet.

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'affaire du Figaro paraît devoir prendre des proportions assez sérieuses pour attirer l'attention. Le Journal des Débats nous apprend que cette interpellation, tenue absolument secrète jusqu'à hier à midi, avait été arrêtée par les bureaux de la gauche. Les députés de ce groupe avaient été invités à être présents à l'ouverture de la séance.

A une heure, la demande a été envoyée par M. Christophle à M. de Broglie.

M. de Broglie a accepté la discussion pour le lendemain, c'est-à-dire pour aujourd'hui.

Ce qui caractérise ce qu'on a appelé une « politique italienne », nous n'entendons pas dire : Machiavélique, c'est une application très recherchée à donner le change à l'opinion, afin de poursuivre le plus sûrement possible son but, alors surtout que ce but est destiné à la hauteur plus profondément. — La politique du cabinet du 24 mai, semble, sous ce rapport, se rapprocher sensiblement de celle des gouvernements italiens du XVI^e siècle, et nous ne sommes pas les premiers à faire cette comparaison assez flatteuse, du reste, pour l'habileté de M. de Broglie.

Jamais, peut-être, les procédés du gouvernement n'avaient encore autant donné raison qu'aujourd'hui à l'esprit ingénieux qui, le premier, a trouvé ce singulier rapprochement. Il n'est pas, en effet, de marches et de contremarches que ne tente le ministère, pour donner, sur ses plans, le change aux jugements du public. Depuis quelques jours surtout, ses organes ordinaires, dans la presse et dans les correspondances, semblent s'être donné le mot pour étonner la curiosité par les évolutions les plus surprenantes.

Le Français et la Presse notamment fournissent sur les intentions de M. le duc de Broglie concernant les très-futurs lois constitutionnelles les indications les plus comiquement contradictoires. Ils démentent hier leurs dits de la veille : ils démentent aujourd'hui leurs démentis d'hier.

Il n'est pas jusqu'à l'Agence Havas qui, après avoir annoncé le 4 mars, — à midi, — que le gouvernement allait déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi concernant une seconde Chambre, ne trouve à propos de nous apprendre le même jour, — mais à deux heures, — que tous les bruits que l'on fait circuler à ce sujet sont au moins anticipés.

— Mystère !... dira-t-on — et le XIX^e Siècle a spirituellement raison quand il demande s'il y a deux agences Havas et ce que peut bien être l'agence de « deux heures, qui donne sur les doigts » à l'agence de midi ? Il est vrai qu'à cette question embarrassante, le XIX^e Siècle répond lui-même, pour l'édification de la galerie, que l'Agence Havas écrit sous la dictée même du ministère.

Le télégraphe nous a annoncé ce matin que le nouveau parlement d'An-

gleterre s'est réuni hier pour la première fois. Il a été ouvert suivant les formalités ordinaires. Seulement, le discours de la couronne, qui, selon l'usage, doit inaugurer la cérémonie d'ouverture, ne pourra être lu qu'après la réélection des membres de la Chambre qui viennent d'entrer au ministère ou dans la haute administration politique.

Ces élections nouvelles ne sauraient d'ailleurs beaucoup tarder, et les jours qui s'écouleront dans l'intervalle vont être employés par la Chambre des communes à la vérification des pouvoirs.

INFORMATIONS POLITIQUES

La Patrie confirme la nouvelle d'après laquelle M. de Forcade La Roquette poserait sa candidature aux prochaines élections de la Gironde.

L'Ordre annonce que le candidat républicain — nuance centre gauche — est déjà désigné pour l'élection du 29 dans la Haute-Marne. C'est M. Danelle, maître de forges.

Le candidat conservateur — nuance centre droit — est le fils du député décédé, M. de Lésprun.

On lit dans le Français :

Le journal qui représente dans la presse parisienne les idées de quelques membres de l'extrême droite a, paraît-il, l'intention d'exercer sur la presse royaliste de province une autorité directrice. Un congrès convoqué par ce journal doit se réunir dimanche prochain à Paris même, pour constituer un syndicat de la presse catholique et royaliste. Les journaux des départements qui, à raison de leurs opinions, ont été convoqués à ce congrès, ne paraissent pas disposés à recevoir sans discussion la direction qui n'appartiendrait qu'au journal parisien. Un journal de l'Ouest ayant reçu le projet des statuts qui devront régir la constitution du syndicat projeté, a répondu qu'il n'entendait pas laisser à une commission le soin de diriger ses travaux et de sauvegarder les intérêts. La conciliation se ferait sans doute, si un journal de Paris ne prétendait pas usurper sur les députés qui représentent à Versailles le parti légitimiste la direction politique de ce parti.

La France croit savoir que l'on commence à comprendre, dans les rangs de la majorité actuelle, la nécessité d'ouvrir l'accès du pouvoir à la fraction du centre gauche qui est demeurée la moins éloignée du centre droit.

Bien qu'aucun nom, dit-elle, ne se trouve exclusivement attaché à ce mouvement désormais inévitable dans l'Assemblée, celui qui l'on met en avant indique nettement le caractère des démarches qui sont tentées. M. Dufrane se trouve en effet associé, dans les combinaisons examinées, aux hommes politiques du centre droit qui se sont le plus nettement déclarés en faveur du septennat pur et simple.

Le Constitutionnel insinuit avant-hier que, si le XIX^e Siècle voulait faire amende honorable, le duc de Broglie serait tout disposé à lui rendre la vente sur la voie publique. Voici en quels termes énergiques notre confrère repousse ces avances offensantes :

Les bruits les plus divers ont été répandus dans le public, au sujet des démarches faites par MM. les questeurs de l'Assemblée nationale, pour appeler l'attention et peut-être la rigueur du gouvernement sur un journal monarchique.

Nos lecteurs ont pu voir quelle réserve nous nous sommes imposée à cet égard, nous bornant à publier les nouvelles de l'Agence Havas.

Mais voici qu'on marie au nom du Figaro le nom du XIX^e Siècle. Un journal allait hier jusqu'à dire que le gouvernement nous offrait le

pardun au prix de quelques lignes d'excuses que nous consentirions à publier, suivant l'exemple du Figaro.

Notre devoir, le soin de notre honneur et le respect de notre parti nous commandent de déclarer que tous ces bruits ne sont qu'invention pure.

Nous ne voulons savoir qu'une chose : c'est que le bureau de l'Assemblée, consulté par les questeurs sur le cas du Figaro, s'est désintéressé de l'affaire. Tant mieux pour le Figaro puisqu'il souhaitait cette solution, ayant fait tout ce qu'il fallait pour l'obtenir.

Quant au XIX^e Siècle, il ne redoute rien, il ne demande rien, et croit avoir le droit d'espérer qu'on ne lui offrirait rien.

LE XIX^e SIÈCLE.

M. de Tocqueville, dans la lettre suivante, fait justice d'un bruit répandu par la Patrie, et naturellement commenté par ce journal dans des termes blessants par l'honorable député de la Manche :

Paris, 3 mars 1874.

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans votre numéro d'hier, sous la rubrique : Dernière heure, vous annoncez « de la façon la plus positive que le comité de l'Association de Cherbourg va être dissous. » Sur ce chef, vos informations sont trop précises pour que j'y contredise, et, bien que je n'aie jamais ouï parler de ce fameux comité et que M. le maire de Cherbourg, en ce moment à Paris, vienne de m'assurer qu'il n'existe rien de semblable dans notre ville, je vous laisse la responsabilité de votre dire.

Mais vous annoncez, avec la même certitude, que le président de la prétendue association est « le député républicain, M. de Tocqueville. »

Là, je vous arrête et je vous oppose un démenti formel : je n'ai jamais eu l'honneur de présider, je ne présidé aucune société ouvrière, aucune.

Le nom de M. Moll, que vous avez mêlé au mien, est celui de l'un de nos plus savants ingénieurs et du plus galant homme que je connaisse.

En nous confondant l'un et l'autre dans la qualification commune de radical, vous avez témoigné une fois de plus de l'humanité de ce mot.

Si je ne me trompe, au mot de radical les habitudes de notre temps en ont opposé un autre : ordre moral.

Il devrait nous prouver que celui-ci vaut mieux que celui-là en donnant au moins l'exemple du respect de la vérité.

Je vous offre, monsieur, toutes mes civilités.

Comte de TOCQUEVILLE,

député de la Manche.

Toutes les chambres de commerce de France échangent, depuis quelque temps entre elles, une correspondance active, afin d'établir un travail d'ensemble, destiné à formuler à l'Assemblée les moyens de mettre d'accord les intérêts du Trésor et du commerce français.

La commission du budget de 1874 a rejeté l'impôt sur les acides pyrologiques et sur les vinaigres.

Elle a approuvé le rapport de M. Chesnelong sur l'ajournement des amendements relatifs à l'exercice des raffinerie.

Le ministre de l'intérieur vient de faire interdire la vente d'une photographie de M. le comte de Chambord rappelant le vote du 19 novembre.

Elle porte au centre le portrait de Mgr le comte de Chambord avec la couronne royale et la devise : Spes fides. Au-dessous la légende : Fais ce que dois, advienne que pourra. Au bas : Potius mori quam foedari, 20 novembre 1873.

Les portraits des sept députés qui n'ont pas voté la prorogation ontoutent le portrait du comte de Chambord ; ce sont MM. de Franciellu, de Belcastel, de Tréville, Cornulier-Lucinières, Dezanneau, d'Aboville, du Temple.

L'Agence Havas nous transmet une nouvelle qu'il n'est bon d'accueillir que sous réserve. Elle a reçu de Rome une dépêche d'après laquelle Mgr Meglia « viendrait » d'être

désigné pour remplacer le cardinal Chigi à Paris. Mgr Meglia a été nommé à Mexico et il remplit aujourd'hui les mêmes fonctions à Munich. Longtemps attaché à la nomenclature de Paris, Mgr Meglia connaît parfaitement la France.

Les journaux légitimistes annoncent que le comte de Chambord est arrivé à Vienne le 3 mars.

M. le marquis de Noailles est parti avant-hier pour son poste, accompagné de M. Max Fouchon, nommé deuxième secrétaire à l'ambassade de Rome.

Le préfet de la Gironde vient d'interdire la vente sur la voie publique, dans ce département, du journal le Progrès des communes, par un arrêté en date du 3 mars, dont les considérants contiennent une feuille intitulée : Trente jours de cellule.

D'après l'arrêté, le passage incriminé renferme un outrage grave et porte atteinte au respect que le principe de la liberté religieuse et les lois du pays garantissent aux différents cultes reconnus par l'Etat.

On écrit de Metz, le 4 mars, à la Presse :

Notre population est très irritée des attaques continuelles dont les personnes les plus honorables sont l'objet de la part de certains journaux prussiens. Il y a quelque temps, c'était notre ancien député, M. de Bouteiller, dont les moindres démarches étaient épiées et rendues publiques par le porte-voix ordinaire de l'administration prussienne.

Aujourd'hui, c'est M. Abel, député du Reichstag et conseiller municipal, qui leur sert de cible. M. Abel avait publié une petite relation du voyage qu'il a fait à Berlin en compagnie de l'évêque de Metz, et cette relation a soulevé une tolle générale de la part de la presse prussienne.

Une petite feuille de la ville voisine, Saint-Jean-Sarrebruck, se permet de contredire, de la manière la plus formelle, les assertions de M. Abel, et la traite de menteur. L'organe officiel de notre ville s'empresse de reproduire cet article, où l'insolence le dispute à l'odieuse.

Et voilà comme nos matraires actuels cherchent à gagner ici des sympathies !

Les nouvelles de Saint-Sébastien font pressentir une sérieuse et décisive affaire entre les troupes carlistes et les troupes régulières.

Le maréchal Serrano veut, paraît-il, reprendre purement et simplement le plan de campagne de Moriones, c'est-à-dire le dégagement de Portugalete et l'attaque simultanée par terre et par mer des positions carlistes.

Un télégramme de Santander, que publie la Liberté, représente l'armée régulière comme désorganisée et manquant de vivres. La mer est toujours très-mauvaise, ce qui favorise les opérations carlistes.

M. About annonce une bonne nouvelle aux lecteurs du XIX^e Siècle.

M. Jules Simon commencera prochainement, dans ce journal, la publication de ses Souvenirs du 4 septembre.

Voilà qui rendra plus de lecteurs au XIX^e Siècle que le gouvernement ne lui en a enlevé, en lui interdisant la vente sur la voie publique !

Le Figaro vient de publier le discours que M. Emile Ollivier n'a pu prononcer devant l'Académie française.

Pour en finir avec cet incident, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire le passage de ce discours dont la lecture devant la commission de l'Académie a été le point de départ du conflit. Nos lecteurs, après avoir eu ce texte sous les yeux, reconnaîtront que nous n'avions rien dit de trop en qualifiant « d'excessif jusqu'à grotesque » l'éloge que fait M. Emile Ollivier de celui qui fut Napoléon III.

Pourtant, le calme revenu, dans ses admirables Entretiens il (Lamartine) ne s'interdit

pas les digressions politiques, et en plus d'une occasion il se montra juste envers le souverain à l'avènement duquel il s'était opposé. Il n'avait pas contribué à l'apothéose de Napoléon I^{er}. Bien qu'il eût appelé ce génie épicure la plus vaste création de Dieu, il s'était mépris sur le caractère de l'œuvre napoléonienne. La dictature nationale qui avait sauvé la Révolution de l'excès de la réaction, imposé l'ordre à une démocratie fanatique d'anarchie, l'égalité à une aristocratie fanatique de privilèges, lui avait semblé « un récrépissage par la gloire des siècles usés. » Inaccessible toutefois aux aveuglements volontaires, il n'avait pas poursuivi de ses préventions le prince héritier du nom et du pouvoir de Napoléon. Plus d'une fois il considéra ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entraîner à méconnaître la valeur générale de cette haute personnalité. « Après une conversation suivie de beaucoup d'autres dans des circonstances graves, écrit-il dans ses Mémoires politiques, je reconnus l'homme d'Etat le plus fort et le plus sérieux de tous ceux, sans exception, que j'eusse connus dans ma longue vie parmi les hommes d'Etat. » S'il l'avait approché davantage, s'il avait éprouvé son grand cœur, son esprit formé de charme et de justice, le douceur de sa majesté paisible ; s'il était devenu le confident de ses pensées uniquement tournées au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent ; s'il avait été témoin de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues ; s'il l'avait contemplé modeste pendant la prospérité, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que lui rendre justice, il l'eût aimé.

On conçoit qu'après avoir écrit d'aussi belles choses M. Emile Ollivier doit être profondément attristé de n'avoir pu leur donner tout le relief d'un débit éloquent. Aussi sa lettre à M. Patin accense-t-elle une violente irritation. Si nous ajoutons que le parti impérialiste est lui-même très outré de la mésaventure de M. Emile Ollivier, nous ne l'étonnerons personne ; car il est certain que la réception manquée du 5 mars n'était pas sans quelque lien étroit avec les projets de manifestation annoncés pour le 16. Il y a lieu toutefois de ne point laisser passer, sans les signaler aux réflexions du public, les violences de langage auxquelles certains organes de ce parti se laissent entraîner. Pour en donner un spécimen suffisant, nous nous contenterons de citer la conclusion de l'article que l'Ordre consacre à cette affaire :

M. Emile Ollivier, dit la feuille impérialiste, est donc, dans une certaine mesure, excusable de s'être laissé tromper ; et il se réveille convenablement de son immortalité passagère, en refusant d'entrer par une porte basse dans une enceinte où il eût reçu une bien petite dose de célébrité, en échange de tout son honneur.

Qu'il laisse là ce club sans importance, faisant de la politique avec scandale, faute d'être en état de faire de la littérature avec éclat. Il fut un temps où l'Académie française était une compagnie illustre ; l'intrigue s'y substituait aux lettres, et ce n'est plus aujourd'hui qu'un bureau de tabac rapportant deux mille francs aux titulaires. Une telle Civette ne vaut pas qu'on lui sacrifie ses opinions et sa dignité.

Le dernier trait n'est-il pas d'un atticisme parfait ?

Nous craignons cependant que beaucoup de gens ne se laissent point tromper par ce mépris superbe pour la « civette » académique, et qu'ils ne disent avec le fabuliste :

Le galant en eût fait volontiers un repas, Mais comme il n'y pouvait atteindre..... on sait le reste.

Vingt fois remise en discussion, la question de l'impôt foncier et de la révision du cadastre vient enfin de faire un pas. Malgré les efforts de MM. Léonce de Lavergne, Martial Delpit et Magne,

qui ont successivement proposé de renvoyer la proposition de M. Lanel à une commission spéciale, c'est-à-dire de l'enterrer une fois de plus avec tous les honneurs de la guerre, l'Assemblée a voté l'art. 26 du projet de la commission établissant la mise en impôt des terres défrichées depuis la confection du cadastre.

Cet article 26 n'était, en effet, que le résumé de l'amendement présenté par M. Lanel, il est ainsi conçu :

Les parcelles figurant sous des dénominations diverses sur les états de section des communes, comme terres incultes et improductives, et cotisées comme telles, qui ont été mises en culture ou sont devenues productives depuis la confection du cadastre, seront évaluées et cotisées comme les autres propriétés de même nature et d'égal revenu de la commune où elles sont situées, et accroîtront le contingent dans la contribution foncière de la commune, de l'arrondissement, du département, de l'Etat.

Il s'agit donc, non pas de réviser le cadastre, mais seulement de cotiser les parcelles actuellement indemnes de tout impôt comme terre inculte, et qui sont devenues productives depuis la confection du cadastre. Depuis soixante ans, l'agriculture s'est enrichie ; elle a vu ses produits augmenter ; des terres en friche sont devenues des terres labourables, des vignes, et cependant ces terres, dont la valeur a doublé, triplé, quadruplé dans certains cas, continuent à jouir de l'immunité fiscale. Rien de plus juste que le trésor demande un impôt à cette plus-value que les subventions accordées par l'Etat pour la construction de routes, de chemins de fer, de canaux, ont contribué pour une très-large part à créer.

Mais quelle somme peut-on attendre de cette prérogative partielle de l'impôt foncier ? Les avis sont des plus partagés. M. Léonce de Lavergne, qui est un adversaire de la mesure, évalue les terres défrichées depuis la confection du cadastre à un million et demi d'hectares au maximum et à deux millions le produit de l'impôt, en tenant compte des dégrèvements à opérer sur les terres mises en friche.

M. Alfred Dupont n'estime pas à moins de quatre millions d'hectares les terres qui seront soumises au nouvel impôt et à vingt millions le rendement de ce dernier. La marge est grande entre ces deux estimations extrêmes, et M. Raudot a cherché à les concilier, in medio stat virtus, en portant à deux millions le nombre des terres en friche transformées depuis la confection du cadastre.

Quel que soit le résultat fiscal du vote d'hier, nous devons nous en féliciter et en féliciter l'Assemblée. C'est une première brèche faite à cette arche sainte de la propriété foncière, qui a joni jusqu'à présent d'une immunité complète ; c'est un premier jalon dans une voie où nos législateurs auraient dû depuis longtemps entrer : celle de la révision du cadastre à laquelle il faudra tôt ou tard se résoudre.

Les lignes suivantes sont extraites d'un article que publiait hier la Gazette de France :

Le France n'est pas républicaine, ce n'est donc pas par amour de la république qu'elle nomme des radicaux. Elle aspire à trouver un peu de repos, et s'irrite contre tous ceux qui, pouvant le lui donner, ne font pas ce qu'il faudrait pour cela.

Ceux qui, « pouvant donner à la France un peu de repos, ne font pas ce qu'il faudrait pour cela », ce sont évidemment

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 7 Mars 1874. 32

LA BAGUE DE CHANVRE

Aventures du chevalier de Keramour

par M. PAUL FEVAL.

— Grippé-Soleil ! répéta-t-elle, comme ça le coiffe ? Tenez, je vous aimais bien, rien qu'à vous entendre appeler le chevalier de Keramour, mais je vous embrasserais, si on n'était pas dans la rue, pour ce nom-là : Grippé-Soleil ! moi, je m'appelle Babet, et je suis honnête fille. Tout ce que je pourrais pour vous, je le ferai.

Elle était jolie comme un cœur, cette petite, et ses yeux noirs pétillaient de bonne malice.

— Vous parliez du vicomte de Saint-Pierre, dis-je.

— Oui ! oui ! Ah ! dame, vous avez raison de ne point bêtiser, on est dans la rue. Celui-là, notre demoiselle le craint comme un demi-cent de loup, depuis qu'il a fait la fin du chant comme vous. Alors, elle a voulu décamoter, et ce qu'elle veut, faut que ça se fasse, toute douce qu'elle est comme un chérubin. Mais je n'avais pas fini pour le Grippé-Soleil. C'est donc bien sûr qu'on aurait jeté le Saint-Pierre dehors, sans que Grippé-Soleil a dit

qu'il avait reconnu votre valet au Cygne de la Croix de Laval, l'homme qu'a des bottes et qu'éternue, et qu'il savait bien que vous courriez le pays pour vous faire votre fortune en détournant une héritière, et que M. le vicomte à tout le moins serait bon pour vous casser les côtes si vous faisiez trop le méchant. Alors on l'a laissé entrer, et une fois qu'il l'entra, celui-là, il n'y en a plus que pour lui. M^{me} Terray du Coudray en raffole. M. Ducoudray le veut à déjeuner tous les jours, et il a fait croire au gros que sans lui vous auriez enlevé M^{lle} Hermine au fond du Bois-le-Roy. Il est bel homme.

— Mais elle, M^{me} de Bois-le-Roy ?

— Eh bien, elle a fait à sa tête : elle est aux Feuillantines de la rue Saint-Jacques.

— Ou est-ce ?

— Elle a bien dit de vous dire, si vous veniez, de ne point essayer de la voir. D'ailleurs, c'est impossible. Elles sont là comme dans une boîte qui serait dans un coffre, qu'on aurait mis dans une armoire, et la porte de la chambre fermée à clef, et la maison barricadée ! Je vas vous expliquer le chemin.

Il était bien neuf heures du soir quand je quittai cette joite Babet, qui, de fil en aiguille, m'avait conduit jusqu'à la rivière, jusqu'au Pont-aux-Changes. J'affirme bien que, si je lui donnai deux gros baisers en face du Château, ce fut en tout bien tout honneur et par reconnaissance.

Je n'avais pas le cœur à folâtrer. Je n'ai jamais vu de si beaux cheveux noirs que les siens, et ses yeux allumaient les lanternes. Elle était accordée avec un gars de Vitry, où tout le monde a du bonheur en ménage.

Je passai la Seine et je montai une rue noire qui n'en finissait plus. Les boutiques commençaient à se fermer, mais à la porte des cabarets on causait encore à coups de poing entre jeunes messieurs des écoles. Je ne savais pas que c'était le fameux pays latin et que j'étais dans l'énorme quantité de fleurs fanées qui

formait le bouquet d'amour dans ces savants parages.

Tout en haut des montagnes de l'Université, je retrouvai la solitude, et bientôt ce lourd silence qui se fait autour des couvents pesa sur moi. Au faubourg des tavernes succédait sans transitions la ville des cloîtres.

C'est à peine si je trouvais un passant pour m'indiquer, parmi toutes ces noires retraites, la maison des dames Feuillantines.

C'était un monastère immense qui remplissait tout l'intervalle situé entre le couvent des Ursulines et l'abbaye du Val-de-Grâce. J'en fis d'abord le tour, et ce fut long. A ces heures de nuit et en l'absence de toute lumière, il me sembla que l'enclos n'avait qu'une seule issue pareille à une porte de prison.

Je m'arrêtai devant cette porte qui s'ouvrait ou bien plutôt se fermait sur la rue des Feuillantines. J'étais brisé de fatigue et de tristesse. Je m'assis sur un banc de pierre enclavé dans le mur, et, pour la première fois, je me demandai ce que j'étais venu faire en ce lieu.

Ah ! je vais vous le dire : j'étais venu la voir, ma chère petite sainte, « ma fortune », et moi sur le granit de mon banc ; mais j'éprouvais un mélancolique bonheur à la sentir là, si près de moi, malgré les murs de citadelle qui nous séparaient.

Si j'avais pu seulement lui faire savoir que j'étais là ! Elle pensait à moi, je n'en doutais pas, mêlant mon nom à sa prière ou me souriant dans son rove.

Comme elle avait le front blanc sous son bandeau de lin ! Avant-on coupé déjà ces cheveux si légers et si flexibles ? Dans ses grands yeux bleus il y avait la fatigue des larmes. Mais que de beauté parmi ces tristesses ! Quelle grâce exquise dans sa pose pendant que l'oraison la prosternait devant son prie-Dieu, surmonté par l'austère image du Christ !

Et ce cadre, qui élève le charme de la

femme jusqu'à la splendeur, ces quatre murailles toutes nues, ce lit chaste : toutes ces rigidités, éveillant si puissamment la double notion de grâce divine et de tendresse humaine !

Je disais à Dieu : « Elle n'a rien à expier, celle-là, ce n'est pas Madeleine. Laissez-la béni l'existence d'un homme avant de remonter au ciel. »

Vis-à-vis de moi, de l'autre côté de la rue, il y avait une maison de méchante mine, toute basse, et dont les volets étaient fermés. Elle s'appelait l'enclos des Ursulines.

J'étais sur mon banc depuis bien longtemps déjà, causant avec mon rêve, et certes, je n'aurais point remarqué cette mesure, sans un bruit de verres et de bouteilles qui se fit à l'intérieur. En même temps, une ligne faiblement lumineuse dessina les contours des volets. On soupait ; il y avait des voix d'hommes et des voix de femmes.

Parmi ces voix, j'en distinguai une qu'il me semblait reconnaître. Ou l'avais-je entendue ? Je n'aurais point su le dire. Je me mis à écouter, malgré moi.

Le carillon du Val-de-Grâce lança ses quatre appels, modulés selon l'accord de l'œuvre mineure et suivis d'un coup unique. C'était la première heure après minuit qui sonna à Sainte-Genève, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, aux Ursulines, puis à toutes les églises et communautés du quartier.

— A la santé du capitaine ! cria-t-on derrière les volets. Buvois à Vide-Gousset !

Il y eut un éclat de rire, puis la voix que j'avais cru reconnaître dit :

— Messieurs, je vous remercie, mais il y a maintenant à Paris deux concurrents pour ce noble nom de Vide-Gousset : M. l'abbé Terray et votre serviteur. Comme je suis loin d'être le plus voleur des deux, j'ai envie de baisser pavillon.

On rit plus fort. Je me demandais :

— Ou diable ai-je entendu la voix de ce

droit ?

Car, malgré mon innocence, je devinais bien que j'avais affaire à des bandits.

Je traversai la rue à bas bruit et je collai mon œil aux fentes des volets, mais il me fut impossible de rien voir. Du moins, étais-je mieux placé pour entendre, et bien m'en prit, car on parlait maintenant tout bas.

Le premier mot que je saisis fut mon nom. Et ce fut à peu de chose près le dernier aussi, car une porte grince, et quelqu'un dit, un nouvel arrivant sans doute :

— Alerte ! soufflez la chandelle. Il y a un quidam assis sur le banc des pauvres, aux Feuillantines.

La lumière disparut.

Je me glissai aussitôt le long des murailles, pensant

ment, au sentiment de notre confrère, l'Assemblée d'abord et le gouvernement ensuite, qui s'en est déclaré, à plusieurs reprises, le serviteur attentif. Il s'ensuit donc que, si les élections sont républicaines, c'est que « la France » s'irrite à la fois contre le ministère et contre l'Assemblée. Sur ce point, la Gazette de France nous paraît absolument dans le vrai.

Mais où elle nous paraît atteindre aux extrêmes limites de la fantaisie permise en une matière aussi sérieuse, c'est quand elle affirme que « la France n'est pas républicaine et que, aspirant à trouver un peu de repos, elle nomme des radicaux en haine de la République. »

Si « la France » n'est pas républicaine, elle est vraisemblablement monarchiste; c'est-à-dire, que la majorité du pays est acquise à la cause du comte de Chambord. Il faudrait donc admettre, d'après le raisonnement du journal légitimiste, ou bien que ce sont les amis de la Gazette, qui volontairement font arriver les radicaux à la Chambre, en les appuyant de leurs votes, ou bien que — se sachant en majorité — ces mêmes amis s'abstiennent de voter pour la maigre satisfaction de faire pièce au gouvernement. Deux hypothèses qui ne se peuvent soutenir.

La Gazette a donc tort de vouloir plier les faits à ses théories, et de chercher à concilier ce qui est inconciliable.

Elle commet également une grave erreur quand aux lignes qui précèdent elle ajoute :

La France a dit le 8 février 1871, le 24 mai, le 19 novembre, qu'elle ne voulait pas de la politique républicaine; elle a applaudi à toutes les résolutions de l'Assemblée qui ont eu pour but de la protéger contre l'établissement, contre l'organisation d'une république.

C'est toujours, on le voit, la même confusion volontaire. « La France » a parlé le 8 février 1871: ceci est vrai; qu'a-t-elle dit? Qu'elle voulait la restauration de la monarchie? Point. Elle a dit qu'elle désirait la paix, rien de plus, rien de moins. Sur la forme du gouvernement, elle s'est expliquée, depuis cette époque, et très nettement, par la voie des élections partielles; et, malgré toutes les arguties de nos adversaires, il est certain que l'ensemble de ces manifestations a été favorable à l'organisation de la République.

Mais que viennent faire ici le 24 mai ou le 19 novembre? Dans ces deux journées, ce n'est point le pays qui a parlé, c'est la coalition des minorités de la Chambre qui s'est donné la mission de parler pour elle.

Et l'on ne sait que trop ce qu'il en est advenu. Mais à quoi bon insister? Quand la Gazette de France reproche à l'Assemblée de n'avoir pas su « consolider sa victoire » contre le républicanisme; quand elle presse le maréchal de MacMahon de résister « à la levée de boucliers de M. Rouher, du prince Napoléon, de M. Thiers et de Ledru-Rollin », n'avoue-t-elle pas implicitement qu'elle regarde aujourd'hui sa cause comme à peu près désespérée?

LETRE DE VERSAILLES

(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

Une foule de députés, ce matin, ont reçu une circulaire imprimée, sans signature, et portant ces simples mots : « Ne pas manquer d'assister à la séance de ce jour. » On est fortement intrigué; de quoi s'agit-il? Est-ce MM. Lanet et Féry qui invoquent les députés à venir écouter la discussion de leurs amendements respectifs? Est-ce un événement politique? un incident quelconque? — Chacun à la gare s'adresse cette question et personne ne peut ou ne veut y répondre. En arrivant à Versailles on apprend par quelques initiés qu'il s'agit d'une interpellation de MM. Christophle et consorts, relative à la fameuse et interminable affaire du Figaro.

Au début de la séance et sur la demande du ministre, l'interpellation est renvoyée à demain sans opposition.

Au cadastre l'art. 26 de la commission du budget de 1874.

M. Féry demande, pour son amendement, l'urgence et le renvoi à une commission spéciale. Il serait à l'amendement Lanet et à la rédaction de la commission du Budget.

L'urgence est accordée.

M. Delpit, très irrité (je remarque que tous les ennemis de la révision cadastrale sont irrités, ce qui me fait bien augurer pour les propositions de révision), M. Delpit, dis-je, s'efforce d'embrouiller la question et de faire renvoyer l'article 26 à la même commission que la proposition Féry. On ne l'écoute guère.

M. Dupont répond victorieusement à M. Delpit et explique très nettement la question. Il s'agit uniquement de faire pour les terres défrichées ce qui a été fait par la loi de 1835 sur les propriétés bâties.

M. Léonce de Lavergne combat le projet voté par la commission dont il est le président. Il a beaucoup d'autorité sur la Chambre et est fort écouté, malheureusement pour la cause que je crois être la bonne. Son argumentation revient à dire que la révision du cadastre est tellement difficile qu'elle est impossible. Il faut donc nous résigner à tout jamais à l'injustice énorme de l'état actuel? Franchement, je ne puis croire qu'il en soit ainsi : qui veut trop prouver ne prouve rien. Cette argumentation doit tourner contre le but qu'elle se propose. Espérons-le!

Pendant ces discussions, quelques membres de la gauche et du centre gauche semblent fort agités; on les voit entrer et sortir avec animation. M. Martel vient chercher M. Jules Simon; M. Davergier de Hauranne s'entretient avec M. Langlois. Il s'agit de savoir si l'incident de demain prendra la forme d'une interpellation ou d'une simple question. Cela dépendra beaucoup de l'orateur qui prendra

la parole. On avait pensé d'abord à M. Christophle, mais on voudrait bien voir M. Dufauré; le célèbre orateur approuve l'interpellation, est même fort échauffé en sa faveur; mais consentira-t-il à monter à la tribune? voilà la question qu'on se pose et qui s'agit dans les couloirs, à la buvette, entre les leaders du parti.

Voilà M. Roudot à la tribune. Ce sera long. Les portes qui conduisent à la buvette s'encroûtent d'une foule plus altérée de bière et de sirop que d'éloquence. Ajoutons, pour achever de peindre la physionomie de la séance, qu'on se passe en mains les rares numéros du Figaro qu'on a pu se procurer dans les kiosques, où on se les arrachait ce matin. Ils contiennent le discours d'Ollivier. Je l'ai lu. Mieux nous about nothing!

Surprise! M. Roudot combat M. de Lavergne; les ruraux obstinés murmurent. La majorité de la commission accueille avec joie cet allié inattendu, mais quelquefois un peu compromettant; on n'ose l'approuver que du bout des doigts et des lèvres.

Enfin, il va bien, et son intervention ne sera pas inutile, car on sait M. Roudot un ami dévoué de l'agriculture. (La gauche applaudit.) « Ne m'applaudissez pas, réplique l'orateur, vous me faites du tort! » Hilarité générale et nouveaux applaudissements.

Attention! Voici M. Magne, il vient répondre à la mise en demeure que lui a adressée M. de Lavergne. « La propriété a payé et veut payer sa part de contribution. L'Assemblée ne répugne pas à toute idée nouvelle, comme le prétend M. Roudot. Toute innovation n'est pas bonne... toute idée nouvelle n'est pas juste... etc., etc. Quant à la proposition Lanet, il n'y a pas lieu de se presser; on ne peut voter une loi sur le cadastre par voie de simple amendement. (Le ministre se trompe, il s'agit d'un article de loi proposé par la commission du budget.) Cette proposition est juste en principe, elle tend à un but juste; je n'en demande pas le rejet, mais seulement le renvoi à une commission spéciale. »

5 heures. — M. Magne continue son discours. L'Assemblée est aujourd'hui fort attentive, elle comprend qu'il s'agit d'une question très grave, elle fait de louables efforts pour la connaître et savoir de quel côté est la vérité.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

SEANCE DU 5 MARS. M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique, a entendu, il y a quelques jours, le point de vue de la liberté de l'enseignement supérieur sous la surveillance de l'Etat. Pour l'organisation de cette liberté, il y a dans le projet des choix qu'il admet et d'autres qu'il repousse. Il n'admet pas la liberté des simples cours, des conférences qu'il est difficile de distinguer et qui doivent être entourées de garanties spéciales. Il repousse le jury mixte pour la collation des grades, ainsi que le jury spécial. Il serait pour le système des grades conférés par l'Etat, qui fonctionnerait pour l'enseignement secondaire. Il voudrait d'abord que la collation des grades ne fut accordée qu'à un groupe d'au moins deux facultés analogues. Il voudrait aussi que ce groupe ne pût conférer de grades qu'à la condition d'avoir exercé un certain temps et d'avoir rendu des services contrôlés par l'opinion. Il indique encore d'autres garanties.

M. de Fourtou fait une observation sur l'article 15. Il n'est pas logique que les diplômes des facultés libres portant l'empreinte de l'Etat. Ce serait le rendre responsable d'un enseignement qu'il ne dirige pas.

M. Bardeou demande à M. le ministre si, dans sa pensée, les diplômes conférés par les facultés libres pourraient donner accès aux fonctions de l'Etat.

Le ministre répond qu'il n'entend faire aucune différence entre les deux catégories de diplômes.

M. Pascal Duprat demande à M. de Fourtou s'il repousse absolument la liberté des cours. Le gouvernement pourra-t-il refuser l'autorisation?

M. de Fourtou répond qu'il est pour la nécessité de l'autorisation préalable.

M. Pascal Duprat demande si la collation des grades serait accordée aux facultés libres avant la réorganisation des facultés de l'Etat.

M. de Fourtou répond qu'il ne voit pas de raison pour retarder l'exécution de la loi.

M. Beausse fait remarquer que l'Etat, dans la situation actuelle, peut refuser le diplôme à un grade de facultés; il peut faire recommencer les examens. Il fait encore différentes questions auxquelles répond le ministre.

MM. Wallon et de Fourtou échangent encore quelques paroles sur le sujet qui sera de nouveau examiné dans une prochaine séance.

Commission du budget

SEANCE DU 5 MARS. La commission du budget a discuté aujourd'hui le projet de loi ayant pour objet l'aliénation temporaire de l'hôtel Reymière, que le gouvernement propose de louer pendant 28 années au cercle des Champs-Élysées (ex-cité) par un règlement en une somme de cinq parées de 1,409,000 fr.

Plusieurs membres ont fait des objections sérieuses à ce projet, qui semble peu favorable aux intérêts de l'Etat et ont demandé que la solution fut ajournée. Ils ont fait remarquer que cet ajournement est d'autant plus naturel que la location en cours a été consentie au Cercle impérial à un prix très faible qui dépasse la valeur de ce magnifique immeuble. Ce bail expire dans cinq ans, et à ce moment l'Etat pourra vendre l'hôtel dans de meilleures conditions.

La discussion a été remise à une autre séance, pour entendre la lecture du rapport de M. Chesnelong sur la question des sucres. La conclusion de ce rapport ayant été adoptée, la commission a décidé qu'elle convoquerait les ministres pour s'entendre avec eux sur le point de la révision de la Convention de 1864.

La commission a rejeté l'impôt sur les acides pyrologiques et les vinaigres.

Commission relative aux accidents et collisions en mer.

SEANCE DU 5 MARS. La commission relative aux abordages et accidents en mer a tenu séance aujourd'hui. A la suite de la discussion à laquelle elle s'est livrée, il a été reconnu que ses attributions étaient nécessairement assez restreintes. En effet, les moyens actuels de prévenir les abordages sont réglés par des conventions internationales pour déterminer le mode d'éclairage des bâtiments et les manœuvres à suivre. Elle ne peut intervenir que dans le cas où l'objet de ces conventions ne peut point être modifié par une loi qui n'obligerait que les navires français, et les dérogations apportées à l'état actuel des choses ne feraient qu'augmenter la confusion si elles étaient acceptées par une nation, refusée par une autre. Tout ce qui peut faire la commission, c'est d'exercer des généralités pour les capitaines qui ne se conformeraient pas aux règles en vigueur, ou qui négligeraient de porter secours à des bâtiments victimes des collisions et des naufrages.

L'ARTILLERIE ALLEMANDE

D'après les récentes épreuves qui ont été faites en Allemagne, il a été établi que toutes les pièces qui se trouvent maintenant en service dans l'empire peuvent, à la distance donnée de 1,000 pas, percer d'outre en outre une cuirasse de fer dont l'épaisseur ne dépassera pas deux centimètres et demi au-delà du diamètre du calibre de la pièce. Ainsi donc, il résulterait de l'épreuve faite et des résultats obtenus, qu'une pièce de 28 centimètres de calibre pourrait percer 30 centimètres et demi de fer ou douze pouces, mesure anglaise.

Les seuls métaux servant à la construction des canons allemands sont l'acier fondu, le bronze et le fer.

Les canons en acier fondu se fabriquent exclusivement à l'établissement Krupp et ceux en bronze et en fer se font à la fonderie de canons de Spandau. La matière première servant à la fabrication des canons en fer fondu est le fer fondu de Sayn, que l'on obtient du minerai de fer brun.

La poudre à l'usage de l'artillerie allemande se fabrique à la manufacture de Spandau. Il existe quatorze sortes différentes de poudre à canon, outre la poudre ordinaire et celle prismatique qui sont employées comme matières explosibles.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le ministère de l'agriculture et du commerce fait publier l'avis suivant: Plusieurs journaux ont annoncé qu'une grande Exposition internationale de l'industrie et des arts aura lieu à Paris, en 1875, au palais des Champs-Élysées, et déjà de nombreuses demandes de renseignements ont été adressées au département de l'agriculture et du commerce.

Le gouvernement saisit cette occasion de déclarer que cette Exposition n'a aucun caractère officiel et qu'elle est exclusivement l'œuvre de l'initiative privée.

Le gérant du Suffrage universel a reçu une assignation nouvelle à comparaître devant le tribunal de police correctionnelle, sous prévention d'avoir contenu, aux dispositions de l'article 20 du décret du 17 février 1852, en continuant sous un titre déguisé la publication, dans le journal le Peuple souverain, dont la publication avait été interdite par le général gouverneur de Paris, commandant la première division militaire.

Un des points les plus délicats qui aient été dernièrement traités dans la commission des Trente, c'est la question du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement.

On a beaucoup parlé à ce propos de ce que l'on appelle la représentation des intérêts. Un des membres qui émettait son avis sur cette question, a commis l'autour jour un lapsus linguæ qui a beaucoup divertit tous ses collègues.

Messieurs, disait-il, je suis pour le scrutin d'arrondissement, car ce scrutin écarte la politique de la lutte électorale... Je ne veux pas que la politique vienne, à chaque élection nouvelle, révolutionner mon département.... Ce que je demande avant tout, c'est la représentation de mes intérêts!...

Un éclat de rire général a coupé immédiatement la parole à ce représentant déstinté.

On écrit de Nîmes au XIXe Siècle :

M. le préfet du Gard est très-occupé, il cherche des maires. — Mais, comme on dit à la Bourse, les offres dominent. Certes, M. Numa Baragou, député du Gard, devrait connaître ce département un peu mieux que tous les autres.

Et cependant il n'a pu trouver, dans bien des chefs-lieux de canton, les deux ou trois collaborateurs qu'il réclamait. Il a tiré d'abord au jugé; bien souvent les élus se sont dérobés; et quelquefois sans remier de l'aimable attention dont ils étaient l'objet.

À Yauvert, une petite ville importante, on a fini par trouver, après vingt démarches, un adjoint, et ce jeune homme de bonne volonté composé à lui tout seul l'administration municipale.

On cite beaucoup d'autres municipalités incomplètes, non pas renouvelées, mais désorganisées. Nous serions heureux de voir publier, à côté du tableau des maires nommés à nouveau, le tableau des maires qui sont entrés en fonctions.

Mais on ne voudra peut-être pas révéler le détail de ce fiasco politique.

Après la fête du tribunal de commerce, nous allons avoir une autre grande fête à l'ambassade de Perse à Paris. Le général Nazar-Agha veut célébrer dignement et à l'orientale la fête du Nouvel-An-Sultani, ce qui signifie nouvel an impérial.

Chaque année les amateurs du feu se livrent pendant huit jours, à dater du 21 mars, à tous les transports de joie. Toutes les classes de la société persane célèbrent cette fête avec le plus d'éclat possible.

Le maréchal et la marquise de Mac-Mahon y assisteront, ainsi que le corps diplomatique et différents personnages appartenant au monde officiel.

Le général Nazar-Agha mène à ses cinq cents invités une surprise, car il est arrivé ces jours-ci à son adresse, de Téhéran, différents colis qui doivent servir à transformer les salons de l'ambassade en un palais oriental.

Mme la générale Nazar-Agha a fait aussi, pour cette occasion, de grands frais; car le matin il y aura réception pour la colonie persane chez l'ambassadeur.

Le catalogue complet des diamants, saphirs, émeraudes, rubis, bijoux, argenterie, provenant de la succession du duc de Brunswick, qui seront mis aux enchères publiques le 22 avril prochain, vient d'être publié.

Il est divisé en dix catégories: diamants et pierres de couleurs, comprenant 122 numéros; bijoux, 17 numéros; bagues, 35 numéros; boutons, 28 numéros; épingles, 16 numéros; broches et médaillons, 9 numéros; bracelets, 11 numéros; bijoux divers, 51 numéros. Ici figurent entre autres, l'idole chinoise en rubis provenant du palais d'été de Pékin, des sabres-poinçards, éventails, tabatières, une statuette de saphir, etc.; montres, 16 numéros, décorations, 11 numéros; orfèvrerie, 10 numéros, comprenant plusieurs services de table, et dessert anglais et français, etc.

Le total se répartit entre 326 numéros, dont quelques-uns réunissent plusieurs objets.

portatives en usage chez les différents peuples civilisés, tant anciennes que modernes.

Georges Ebst... demeure au fin fond des Batignolles.

Je l'ai surpris rentrant le soir avec un objet assez volumineux caché sous son pardessus. — Qu'est-ce donc que cela? ai-je demandé. — C'est... un chapeau de sergent de ville que j'ai acheté chez un fripier.

Pourquoi faire? — Je rentre toujours fort tard... il faut traverser des quartiers déserts... Alors, quand j'approche du boulevard extérieur, je ferme mon gibus que je tiens sous le bras, et mets le chapeau de sergent de ville... Comme cela, je ne suis jamais attaqué!...

Le baryton X... n'a plus de voix du tout. — C'est drôle, la semaine dernière il lui restait encore une note. — Il aura payé dans l'interval.

Un monsieur se précipite sur le marchepied d'un omnibus: — Complet, dit le conducteur... Si vous voulez monter sur l'impériale? — Est-ce que ça mène au même endroit?

Calizo mourut, après douze années de mariage aussi désagréables que possible. — Il s'écria, à son dernier soupir: — Enfin, me voilà veuf!

Jolie définition du mont-de-piété: Le temple de la Reconnaissance.

AVONS-NOUS UN NOUVEAU COMBUSTIBLE?

Depuis quelque temps, les journaux nous entretiennent d'une découverte faite par un paysan belge des environs d'Hasselt. Il s'agit d'un nouveau combustible composé de terre, de houille et d'une dissolution de soude dans de l'eau qui sert à pétrir le mélange. Aussitôt cette nouvelle connue, les chimistes se sont mis à l'œuvre. A Charleroi, l'un d'eux a composé le mélange de trois kilos de terre végétale, d'un kilo de poussier de houille, de 150 grammes de soude délayé dans 300 grammes d'eau. Un autre a employé trois quarts de terre, un quart de houille et un peu de sel de soude. Cette préparation mise dans un foyer a produit un feu très-vif et laissé un résidu poreux, qui ressemble à du coke. Un pharmacien de Liège, M. Jules Laronde, a également fait des expériences; sa préparation se compose de 500 grammes de menu charbon, 1,000 grammes de terre, 100 grammes de sel de cuisine dissous dans 200 grammes d'eau. La substitution du sel de cuisine au sel de soude, outre qu'elle procure une économie donne une flamme plus vive et qui n'a point l'odeur désagréable de la soude brûlée dans des appareils ouverts. Enfin, tout récemment, une nouvelle expérimentation vient d'être faite par la société des Arts de Londres.

Notre savant confrère, M. Victor Meunier, fait connaître la formule du mélange. Il se compose de 6 k. 80 de terre, 1 k. 36 de poussier de houille, 0,28 carbonate de soude et 0,54 eau. Cette masse fut malaxée comme du mortier; puis on la convertit en boules de la grosseur d'une orange. Six de ces boules enroulées furent placées sur un feu de houille. En quelques minutes, elles perdirent l'eau qu'elles contenaient, passèrent à l'état de rouge et brûlèrent sans fumée tout en conservant leurs formes.

Remuées avec le tisonnier, elles se divisèrent par petits fragments, et continuèrent à donner un feu très-clair. Au moyen d'un soufflet, on accrut le tirage. Les boules se chauffèrent alors au blanc, et ne donnèrent pas beaucoup de cendres. Celles-ci paraissaient très-denses et tout à fait différentes des cendres de la houille, dont l'abondance est parfois gênante.

Tels sont les résultats obtenus par les différents expérimentateurs. Le procédé du paysan belge est donc éminemment pratique, et peut donner le combustible à bon marché. C'est une grande ressource offerte aux classes laborieuses.

Mais ce procédé est-il véritablement nouveau? En 1858, un industriel, M. Tigé, proposa de remplacer la houille par une brique combustible comprenant les neuf dixièmes d'argile, un dixième de menu charbon de bois et certaines proportions de soude délayées dans l'eau qui servait à mouler la brique. Il avait déjà fait l'essai de son procédé à Rouen où il l'appliquait à la cuisson du pain; mais à cette époque, il n'utilisait pas les résidus de la combustion, tandis qu'à Paris, ils le sont présentement comme matériaux de construction. M. Tigé fit un premier essai de sa découverte dans la tuilerie de M. Victor Borie (quartier Popincourt).

Voici comment il opérât: Sur le sol du four il disposait un certain nombre de briques combustibles; puis il remplissait les vides de briques ordinaires crues. Quand le feu était plein, il l'allumait avec des escarbilles de houille. Bientôt la brique combustible s'enflammait. Lorsque le four était complètement en feu, on en bouchait hermétiquement toutes les issues, ce qui activait la combustion. La cuisson se continuait ainsi. Lorsqu'elle était complète, on laissait refroidir et on défourait.

Les briques ordinaires étaient parfaitement cuites, et les briques combustibles, tout en conservant leur forme, possédaient une grande résistance. Quoique un peu moins régulières que les autres, on pouvait les employer dans les bâtisses. Ce procédé, comme on le voit, procurait une grande économie de combustible.

M. Tigé voulut ensuite l'appliquer à la cuisson de la chaux. Cette expérience fut faite dans une usine qu'il avait louée à Barrière-Fontainebleau. Elle fut suivie par M. Hervé-Mangon, ingénieur des ponts et chaussées, aujourd'hui membre de l'académie des sciences. M. Hervé-Mangon reconnut que la chaux cuite au moyen de la brique combustible était d'excellente qualité, et que, comparativement à la méthode en usage, elle en réduisait beaucoup le prix de revient.

Voilà, certes, une découverte bien autrement importante que celle faite par le paysan belge. Son emploi à la fabrication de la chaux et des briques est un fait considérable; mais on pourrait également l'appliquer à d'autres industries ou à produire de la chaleur à bon marché, que l'on pourrait faire servir au chauffage des bains, à la buanderie, au séchage du linge, enfin aux études de toutes sortes que réclament certaines industries.

Pourquoi l'usine de la barrière Fontainebleau a-t-elle subitement disparu? Cela tient à des causes qu'il est inutile de rappeler ici. Il nous suffira de dire que M. Tigé avait fait breveter sa découverte en France, et qu'on en trouvera la description dans le recueil des brevets que chaque année le gouvernement publie.

apprécier le mérite de cette invention. Ceci dit sans vouloir en rien déprécier la découverte du paysan belge. Ce dernier n'est-il pas un peu comme les Européens qui, bien longtemps après les Chinois, inventèrent la poudre, l'imprimerie, l'éclairage par le gaz, les ponts suspendus, etc.? Il est de ces découvertes qui sont la conséquence d'une certaine dose de civilisation et ne peuvent se produire qu'avec son concours.

L'exploitation des chemins de fer n'aurait pas été possible, si on ne les avait complétés par les télégraphes électriques.

Tout en rendant hommage à l'intelligence du paysan belge, nous avons cru devoir donner la priorité à l'inventeur de la brique combustible. Cette méthode, prématurément tombée dans l'oubli, pourrait être ressuscitée et fournir à l'industrie de nombreuses applications dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance. (Constitutionnel.)

CHRONIQUE

La commission municipale s'est réunie, hier soir, pour la troisième et dernière fois de la session extraordinaire.

Une seule affaire y a été traitée. Il s'agissait d'un remboursement d'effets de campegments livrés à la garde nationale sédentaire.

La commission a autorisé le préfet à payer à l'Etat une somme de 1,880 francs dans ce but.

La commission municipale, vu l'absence d'affaires urgentes, et pour ne pas interrompre les travaux du comité du budget, a décidé qu'il n'y aurait pas de session extraordinaire la semaine prochaine, ainsi que nous l'avions annoncé hier.

Aujourd'hui, réunion de la commission des finances.

Demain réunion de la commission des intérêts publics.

Lundi et jours suivants, réunion de la commission du budget.

Le Journal officiel contient un décret nommant M. Chicot, maire et M. Chanut, adjoint de Bourg (Ain).

Ceux qui opèrent à la Bourse ne seront peut-être pas fâchés de connaître un arrêt que la chambre civile de la cour de cassation vient de rendre après trois audiences consacrées à l'examen d'une question toujours délicate, celle des jeux de Bourse.

Par rejet d'un pourvoi formé contre un arrêt de la cour de Rouen, remontant au 30 avril 1870, elle vient de juger que la compensation conventionnelle opérée entre un agent de change et son client, à l'effet d'un paiement volontaire et réel, met l'agent de change à l'abri de toute action en répétition — même quand il s'agit de dettes de jeux de Bourse. — Il n'y a pas lieu en présence d'une convention souverainement constatée par l'arrêt dont est appel, de savoir si la compensation a eu lieu dans les conditions déterminées par l'art. 1291 du code civil pour la compensation légale.

Hier, le tribunal correctionnel condamnait à 16 fr. d'amende un officier en nom activité qui avait cru pouvoir, cette année, voyager de Lyon à Lohans, avec la faveur du quart de place, en exhibant une permission de quinze jours délivrée il y a un an, et qui n'avait effectivement payé que ce quart de Vaise à Tournus.

Aux termes d'un arrêté ministériel du 5 mars 1873, des examens pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures doivent avoir lieu au mois de mai de chaque année.

Ces examens seront ouverts en 1874 dans les cinq chefs-lieux d'inspection, c'est-à-dire à Paris, Amiens, Tours, Bordeaux et Avignon, le lundi 4 mai prochain.

Les demandes d'admission à l'examen doivent être adressées à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et être accompagnées :

- 1° De l'acte de naissance du candidat;
2° D'un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le maire de la commune où il a son domicile;
3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif;
4° Des attestations faisant connaître ses antécédents et les études auxquelles il s'est livré.

Le programme des connaissances exigées est déposé à la préfecture du Rhône (7e division, 1er bureau), pour être communiqué sans déplacement aux personnes qui en feront la demande.

Le n° 9 du Recueil des actes administratifs contient une circulaire adressée par M. Baragou, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, recommandant un livre de M. Dubarry, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, intitulé: le Secrétaire de Mairie.

Nous croyons savoir que M. le préfet vient de prendre un arrêté interdisant aux filles soumises de se présenter dans les cafés, cabarets, bals publics, cafés-concerts et promenaux publics.

Les règlements de police qui seraient contraires à cette disposition seraient donc, par ce fait, rapportés.

La latitude laissée à cette catégorie de femmes de fréquenter les endroits publics ayant donné lieu à différentes reprises à des scènes scandaleuses et de désordre portant atteinte à la morale, M. le préfet se serait décidé à prendre cette mesure.

M. Ch. Sainte-Claire Deville, inspecteur général des stations météorologiques, a cru pouvoir annoncer, à la dernière séance de l'académie des sciences, une nouvelle apparition d'une baisse de température (gelée, glace ou neige), du 9 au 13 de ce mois.

Dimanche 8 mars, à une heure et demie, salle du Casino, avant-dernier concert populaire d'Aimé Gros.

Cette fois, c'est le pianiste sans rival, le grand fascinateur du clavier, c'est Planté lui-même qui vient rehausser l'éclat de la fête.

Planté... Comprenez-vous? Planté auprès de qui Ritter n'est qu'un enfant, Jael et Diemer que des virtuoses. Planté pour qui Thalberg, Liszt et Rubinstein sont des rivaux, mais non des maîtres.

Planté enfin, aux concerts duquel toute la haute aristocratie parisienne se déchire et s'arrache, tous les ans, les places.

maine, a-t-on dit, désormais il y aura une exception, le piano de Planté. Cette appréciation est la plus juste qu'on puisse faire du talent prodigieux du pianiste. Nous n'avons donc pas besoin d'engager les amateurs de bonne musique, à se trouver au Casino, dimanche, à 1 heure et demie précises.

Pas plus tard. Car Planté ne peut pas souffrir le bruit autour de lui, et pour sûr, du moment où il se mettra au piano toutes les portes seront rigoureusement fermées.

Voici le programme du concert :

- 1. Symphonie (en ré majeur) (Haydn).
2. Romance (du 8e concerto) (Mozart), suivie de la Marche et finale (du concerto Stück) (Weber), avec orchestre, Francis Planté.
3. Andante et variations du grand septuor (Beethoven), exécutées par le quatuor, clarinette, cor et basson.
4. a Caprice (op. 10), (Mendelssohn).
b Mélodie hongroise (Liszt), Francis Planté.
c Mélodie hongroise (Liszt), Francis Planté.
5. Overture du Prê aux Clercs, Hérold.

L'orchestre sera dirigé par M. Aimé Gros.

Samedi 7 mars, à 7 heures et demie précises, la société chorale l'Union Lyonnaise donnera, dans la salle de la Perle, place de la Croix-Rouge, 8, son grand concert annuel, sous la direction de M. Nauwelaers.

M. Neulat, du Grand-Théâtre, et MM. Natton et Schockl, prêtèrent, en ce qui concerne la partie vocale, leur bienveillant concours à cette fête musicale, à laquelle se joindront, par la partie instrumentale, MM. Bay, Nauwelaers et Pichoz, ainsi que M. Marc Jandard, directeur de la fanfare des pompiers de la ville.

Voici le programme définitif de l'audition solennelle que donnera la Société de Sainte-Cécile, dans la grande salle de la Bourse, au palais du Commerce, le dimanche 15 mars, à une heure.

- 1. Ouverture d'Athalie (orchestre). Mendelssohn.
2. Ruth, églogue biblique (fragments)..... Franck.
3. — No 8. Chœur de Jeannettes.
4. — No 9. Chœurs de Jeannettes.
5. — No 10. Duo de Ruth et de Booz.
6. — No 11. Le Chant du c. r. p.
7. Requiem (chœur).
8. Dies ire (chœur).
9. Tabu mirum (quatuor).
10. Rex tremenda (chœur).
11. Recordare (quatuor).
12. Confutatis (chœur).

laient sur les poteries et de reconstruire l'alphabet des Moabites, leur grammaire, voire même leur littérature.

Mais les inscriptions résistaient à leurs interprétations les plus hardies; elles semblaient inintelligibles, et la philologie allemande se demandait avec inquiétude si elle allait être obligée de jeter sa langue aux chiens.

L'authenticité de ce trésor moabite ne faisait doute pour personne en Allemagne. On en avait la preuve dans la vétusté du salpêtre adhérent aux parois des objets et faisant en quelque sorte corps avec eux, si bien qu'il est impossible de l'enlever.

Voici pourtant qu'on vient de démontrer que ce trésor est l'œuvre d'un adroit faussaire, et que tout ce moabisme est de pure fantaisie.

L'«Athenæum» de Londres publie à ce sujet un article fort intéressant de M. C. Clermont-Ganneau, à qui il faut donner la découverte. Il pot aux roses. Déjà plusieurs archéologues d'après les objets, avaient conçu des doutes sur leur authenticité.

M. Clermont-Ganneau, qui partageait ces doutes, avait cru reconnaître dans les dessins des poteries la main d'un certain Selim-el-Gari, peintre de son métier; il avait été en rapport avec ce Selim, à qui l'habitude de barbouiller pour les pèlerins grecs de mauvaises peintures néobyzantines avait donné une certaine dextérité, une certaine facilité de brosse.

Dans sa lettre, datée de Jérusalem le 29 décembre 1873, M. Ganneau raconte comment il a manœuvré pour prendre Selim en quelque sorte «à la main dans le sac». Il était évident pour lui que Selim avait fait les statues, dont les formes rudes et grossières, mais sans naïveté, trahissent la main d'un moderne.

Quant aux poteries, il ne s'agissait que de dénicher le potier. Ce n'a pas été long. Il n'y en a que cinq ou six à Jérusalem. Nous abrégons les détails de cette enquête archéologique. Qu'il suffise à nos lecteurs de savoir que, après avoir recueilli divers indices à droite et à gauche, M. Ganneau, qui s'était institué juge d'instruction dans l'intérêt de la science et de la vérité, finit par obtenir la confession spontanée de Hassan-ibn-el-Bitar, l'apprenti qui portait chez Selim-el-Gari les vases soi-disant moabites, fabriqués chez le potier Ahmed-Alawiyé, «dont la boutique est

située entre le Mawaviyeh et la porte de Damas. Selim n'avait plus que les inscriptions à y ajouter, et comme il n'avait aucune idée de l'écriture qui florissait jadis sur les bords de l'Arnon, parmi les fils de Loth, on juge s'il se gênait pour mettre à la torture l'érudition plus ou moins cunéiforme des philologues moabites.

Quant au dépôt de salpêtre, on suppose qu'il l'obtint en plongeant les objets dans une solution de nitre. La bonne foi de M. Shapira n'est pas mise en question. M. Ganneau incline à penser qu'il n'a été que le premier d'une série de barbouilleurs néobyzantins.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement allemand en est pour ses frais. Il était temps que la fraude fût dévoilée, car la générosité scientifique, d'ailleurs très-louable, du gouvernement allemand, avait surexcité la vaine pseudo-moabite de Selim-el-Gari, et déjà une seconde collection était réunie chez M. Shapira, attendant le moment de rejoindre son aînée au musée de Berlin.

Les renseignements suivants sont communiqués au «Journal de Paris», au sujet d'un assassinat commis rue Blondel:

«L'assassinat de la veuve Pléissier, revendue à la toilette, rue Blondel, n° 3, a été commis le lundi 2 mars courant, vers neuf heures et demie du matin, à l'aide d'un rasoir, qui a été trouvé ensanglanté à l'endroit même du crime.

«Malgré la gravité de la blessure, qui consiste en une vaste plaie béante à la partie antérieure du col, évidemment faite avec le rasoir dont il s'agit, la mort n'a pas été instantanée, car la victime aurait eu encore la force de gagner le seuil de sa boutique sur la rue, où elle aurait presque aussitôt rendu le dernier soupir.

«Le vol était, sans aucun doute, le mobile du crime; mais l'assassin, en quelque sorte poursuivi par la victime qui s'était ainsi redressée devant lui, a dû prendre la fuite sans avoir eu le temps d'exécuter complètement son projet.

«Un bouton de manchette en cuivre étranger à la victime a été également trouvé sur le lieu du crime et tout semble indiquer qu'il y aurait eu lutte, ou tout au moins une vive résistance de la part de cette dernière: d'où l'on est fondé à conclure que l'assassin, possesseur de ce bouton, doit avoir eu au moins une des manches de sa chemise maculée de sang, indépendamment du vêtement qui la recouvrait, voire même quelque blessure à l'une des mains.

«On le signale ainsi: âgé de 26 ans en vi-

ron, taille au-dessus de la moyenne, corpulence mince, allure leste, cheveux de couleur claire et coupés ras, type militaire, visage maigre, petites moustaches blanches, de teinte un peu foncée, coiffé d'un chapeau en soie noire de haute forme, vêtu d'une jaquette en drap marron, d'un pantalon en drap noir, cravate de couleur, col assez haut, accent étranger, air paysan endimanché.

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 5 mars. Les affaires en blé sont calmes, les détenteurs ne veulent faire aucune concession, les seigles ne donnent lieu qu'à rares affaires, les orges et les avoines sans changement sur les prix pratiqués sur notre marché d'hier.

En spéculation la tendance des blés est plus ferme, les transactions restent plus actives; on cote courant, 36 25 à 36 50; avril, 36 50; mai-juin, 36 50; 4 mois de Paris, 36 les 100 kilos.

Les farines sont fermes et très-demandées. Farines 8 marques: disponible et courant, 74 75; prochain, 75 75; mai-juin, 76 75; 4 de mai, 76 50.

Les huiles de colza ont un marché calme et des cours bien tenus; disponible et courant, 80 75; prochain, 81 25; 4 mois d'été, 83 50; 4 derniers, 85 50.

Les huiles de lin et les sucres ne varient pas. Les esprits 3/6 nord tin sont très-calmes (550 pièces en circulation): comptant, 61 50; avril, 61 50; 4 mois d'été, 66 50 à 66; 4 derniers mois, 63 50 à 63.

Cotons. — Calmes. On a vendu une trentaine de balles de balles Salomon battu à 72 50 et une vingtaine de balles Tarsous à 70 les 50 kilos.

Laines. — Calmes. On a fait 50 balles Maroc à 220, une vingtaine de balles Erzerum grise en suite à 150 les 100 kilos.

Cafés. — Calmes. Huiles. — Faibles. Havre, 5 mars. Cotons. — Calmes, tendance lourde. Vente: 200 balles. Très-ordinaire Louisiana disponible, 97 fr.; très-ordinaire Géorgie disponible, 94 à 95 fr.; bon ordinaire Osmar disponible, 90 fr.; très-ordinaire Louisiana sur avril-mai, 95 fr.; dito dito sur juin, juillet et août, 96 fr. les 50 kilos.

Liverpool, 5 mars. Cotons. — Ouverture du marché: ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché sans changement. Importations, 17,000 balles.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 5 mars.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 53 Org., 36 Tram., 63 Grég., 3 Div., 1 Lain., 159 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 3 Org., 15 Tram., 93 Grég., 3 Div., 111 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 17 Org., 13 Trames., 3 Diverses., 30 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 5 Org., 5 Trames., 3 Gréges., 3 Diverses., 18 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 1 Org., 3 Trames., 3 Gréges., 4 Total.

BALLOTS PESÉS

Organsins, Trames, Gréges, Ballots pesés.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 3 Org., 15 Tram., 93 Grég., 3 Div., 111 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 17 Org., 13 Trames., 3 Diverses., 30 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 5 Org., 5 Trames., 3 Gréges., 3 Diverses., 18 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 1 Org., 3 Trames., 3 Gréges., 4 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 17 Org., 13 Trames., 3 Diverses., 30 Total.

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, AUTRES. Rows: 1 Org., 3 Trames., 3 Gréges., 4 Total.

rope et un peu dans l'est. La température a baissé dans la partie sud de la France, le nord de l'Australie et Pétersbourg, elle monte sur les Pays-Bas, l'Espagne et le sud de l'Italie. La pression est forte dans les stations ci-dessous: Cherbourg, Groningue, vent faible variable, mer tranquille.

Brest, Biarritz, vent modéré, mer tranquille. Naples, Palermo, Perpignan, vent assez fort, ciel beau, mer peu agitée.

Moscou, température hier matin, - 10°; à Odessa, - 13°.

Paris, température hier matin + 6/10, à midi + 5/6/10, baromètre 0,773.

ORDRE DU JOUR: Compte-rendu de l'exercice 1873. Vote du dividende. Nomination de deux administrateurs. 2441

Savonnerie Marseillaise 50, rue Centrale, 50

BAISSE DE PRIX Huile d'olive supérieure... 1 15 le 1/2 kilog.

Sésame... 85 Savon blanc... 90 le kilogram. Savon bleu... 85 Savon noir... 60

DOCTEUR MOURGUE dentiste 15, rue de Lyon, 15

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. A. TRILLAT, avoué à Lyon, place du Change, 2.

VENTE par expropriation forcée, en l'honneur des créanciers du tribunal civil de Lyon, en un seul lot, d'une grande et belle

MAISON située à Lyon, rue des Remparts-d'Ainay 3, composée de caves voutées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers.

Ajourné au samedi vingt-un mars mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Mise à prix: 15,000 fr. S'adresser pour les renseignements à M. Trillat, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé.

Pour extrait: A. TRILLAT, 2444

Etude de M. GAGNEUX, huissier à Lyon, rue Grenette, 32. Suivant acte sous seing privé en date du vingt-cinq février mil huit cent soixante-quatre, enregistré le deux mars suivant par le receveur Gast qui a perçu les droits.

Il a été formé entre M. Jules Buffard, négociant-construc-teur, demeurant à Lyon, chemin de Baraban, 29, et M. Benoît Buf-

faud, aussi négociant-construc-teur, demeurant au même lieu. Une société en nom collectif, ayant pour objet la construction et la vente des machines à vapeur et autres appareils mécaniques.

La durée de cette société sera de huit années qui ont pris cours le dix février mil huit cent soixante-quatre, pour finir le dix février mil huit cent quatre-vingt-deux.

La raison sociale s'exercera sous le nom de Buffard frères, chacun des associés aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires exclusives de la société.

Le fonds social est fixé à la somme de quatre cent mille francs, fourni par moitié par chacun des associés.

Deux doubles du dit acte ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Lyon et à la justice de paix du canton de Villeurbanne. 2437

Etude de M. BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 41.

VENTE JUDICIAIRE Le samedi sept mars mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place de Paris, à Lyon-Vaise, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis tels que: machine à vapeur de la force de quarante chevaux avec chaudière, autre machine à vapeur, cinq broyuses, trois déconuses, une brosseuse, cinq mètres de transmission, une enclume, bureau, coffre-fort, fauteuil, etc. 2439

BEL APPARTEMENT REZ-DE-CHAUSSÉE Composé de huit pièces, plus deux chambres de domestiques. — A louer de suite, avenue de Noailles, 51. 3413

Etude de M. FONBONNE, huissier à Lyon, rue Ferrandière, 34.

VENTE JUDICIAIRE Le lundi neuf mars courant à onze heures du matin, à Lyon, sur la place Saint-Pothin, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, tels que: comptoir, glace, pendule, table, placards, chaudière à vapeur, étai, chaudière et quantité de chapeaux pour hommes et pour dames, etc. 2447

Etude de M. BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 41.

VENTE JUDICIAIRE Le samedi sept mars mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place de Paris, à Lyon-Vaise, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis tels que: machine à vapeur de la force de quarante chevaux avec chaudière, autre machine à vapeur, cinq broyuses, trois déconuses, une brosseuse, cinq mètres de transmission, une enclume, bureau, coffre-fort, fauteuil, etc. 2439

Etude de M. PINGEON jeune, huissier à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi dix mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques une grande quantité de marchandises, composant un fonds de droguerie, des agencements, rayonnages, banques, balances, bocaux de pharmacie, etc., etc. Le tout saisi. 2449

Etude de M. DURAND, huissier, rue Saint-Côme, 11, Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le samedi sept mars mil huit cent soixante-quatre, à Lyon, sur la place Perrache, il sera vendu: banque, balance, table, rayonnages, vaisselles, chaises et marchandises d'épicerie. Le tout saisi. 2438

Etude de M. REYNIER, huissier à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi dix mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques une grande quantité de marchandises, composant un fonds de droguerie, des agencements, rayonnages, banques, balances, bocaux de pharmacie, etc., etc. Le tout saisi. 2449

Etude de M. PINGEON jeune, huissier à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi dix mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques une grande quantité de marchandises, composant un fonds de droguerie, des agencements, rayonnages, banques, balances, bocaux de pharmacie, etc., etc. Le tout saisi. 2449

Etude de M. PINGEON jeune, huissier à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi dix mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques une grande quantité de marchandises, composant un fonds de droguerie, des agencements, rayonnages, banques, balances, bocaux de pharmacie, etc., etc. Le tout saisi. 2449

Etude de M. PINGEON jeune, huissier à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi dix mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques une grande quantité de marchandises, composant un fonds de droguerie, des agencements, rayonnages, banques, balances, bocaux de pharmacie, etc., etc. Le tout saisi. 2449

Etude de M. PINGEON jeune, huissier à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi dix mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques une grande quantité de marchandises, composant un fonds de droguerie, des agencements, rayonnages, banques, balances, bocaux de pharmacie, etc., etc. Le tout saisi. 2449

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance. S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1^{re} classe. Rue Foyat, 12, au 1^{er} étage. Prés de l'Hôtel-de-Ville. A LYON 2371

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance. S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1^{re} classe. Rue Foyat, 12, au 1^{er} étage. Prés de l'Hôtel-de-Ville. A LYON 2371

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance. S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1^{re} classe. Rue Foyat, 12, au 1^{er} étage. Prés de l'Hôtel-de-Ville. A LYON 2371

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance. S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1^{re} classe. Rue Foyat, 12, au 1^{er} étage. Prés de l'Hôtel-de-Ville. A LYON 2371

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance. S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1^{re} classe. Rue Foyat, 12, au 1^{er} étage. Prés de l'Hôtel-de-Ville. A LYON 2371

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance. S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1^{re} classe. Rue Foyat, 12, au 1^{er} étage. Prés de l'Hôtel-de-Ville. A LYON 2371

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance. S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1^{re} classe. Rue Foyat, 12, au 1^{er} étage. Prés de l'Hôtel-de-Ville. A LYON 2371

DEMANDE DE PLACE Une personne d'une très-bonne famille, versée dans les travaux de mains, demande à se placer auprès de 2 ou 3 enfants pour leur enseigner l'allemand. Elle accepterait aussi une place de secrétaire-ménager ou compagne de voyage. Adresser les offres à l'Office de publicité de (M. 164-J.), Rudolph Mosse à Bâle (Suisse). 2446

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le SANG PURIFIANT. Ce remède, qui remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saignée, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

PHOTOGRAPHIE

2, rue des Arènes, A. BERNOUD angle de la rue 64-Dominique. Diplôme de MÉRITE à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE.

DEMANDEZ PARTOUT

le SAVON des VOYAGEURS et le VINAIGRE des VOYAGEURS — Dépot à la Parfumerie L. HERVÉ 15, RUE GASPARI, LYON

BOURSE DE PARIS — Jeudi 5 Mars (de midi à 5 h. 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, Dernier cours, Précéd. clôture. Rows: 3 0/0, 5 0/0, 5 1/2, etc.

BOURSE DE LYON — Vendredi 6 Mars (de 11 heures à midi 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, Dr Prix. Rows: 3 0/0, 5 0/0, 5 1/2, etc.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 6 mars. Hier la Banque de France a dû se rendre devant l'évidence du fait qui avait été démontré surabondamment depuis quelque temps, à savoir que l'argent est abondant et qu'un abaissement du taux de l'escompte était plus qu'indiqué.

BOURSE DE LYON — Vendredi 6 Mars (de 11 heures à midi 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, Dr Prix. Rows: 3 0/0, 5 0/0, 5 1/2, etc.